

L'investissement guidé par le passif

L'investissement guidé par le passif, couramment appelé « I-G-P », est une stratégie de placement unique employée par les investisseurs institutionnels et mal connue des épargnants.

L'IGP est, en bref, une stratégie de placement qui apparie le passif d'un épargnant ou d'un investisseur institutionnel à un revenu correspondant.

C'est la stratégie de placement utilisée dans le cadre du Programme de placements Manuvie fondé sur les objectifs.

Pourquoi utiliser l'IGP? En quoi cette stratégie se distingue-t-elle?

Il est important de comprendre le changement d'état d'esprit qui accompagne une approche de placements fondés sur les objectifs.

Il ne s'agit plus de courir après les rendements du marché pour contrebalancer les retraits effectués pendant la retraite, mais de planifier, de comprendre et de mettre en place une solution visant à ce que votre revenu minimum projeté réponde à vos besoins futurs.

Cependant, les stratégies IGP ne se valent pas toutes et elles ont évolué au fil du temps.

Le Programme de placements Manuvie fondé sur les objectifs utilise une stratégie IGP dite « dynamique ».

Voici comment fonctionne la stratégie IGP dynamique. Supposons qu'un épargnant ait besoin de 100 \$, dans 10 ans. Notre équipe IGP achète une obligation qui arrivera à échéance dans 10 ans et dont la valeur est de 100 \$. Comme une obligation échéant dans 10 ans ne coûte peut-être que 80 \$ aujourd'hui, l'équipe achète l'obligation et utilise les 20 \$ restants pour acquérir des actifs de croissance. Pendant les 10 années à courir avant l'échéance, l'équipe de gestion de portefeuille surveille quotidiennement le portefeuille et le rééquilibre stratégiquement pour tirer parti des gains réalisés sur les actifs de croissance. Le produit des actifs de croissance est ensuite utilisé pour acheter d'autres actifs à revenu fixe, de façon à étoffer le revenu minimum projeté.

Au bout d'un certain temps, même si les actifs de croissance affichent une performance médiocre, ils sont tout de même vendus pour acquérir d'autres titres à revenu fixe et « atténuer » progressivement le risque associé au volet de croissance du portefeuille.

Avant tout, compte tenu de la stratégie de couverture consistant à acheter des titres à revenu fixe et à les conserver jusqu'à l'échéance, les clients n'ont pas à s'inquiéter des taux d'intérêt ni du risque de baisse de la valeur marchande influant sur la composante de revenu. Cependant, cette stratégie de placement s'accompagne d'une certaine volatilité de la valeur marchande. Il faut rappeler régulièrement aux épargnants que la valeur marchande ne devrait pas avoir d'incidence sur la composante de revenu.

La solution de placement est gérée par l'équipe Gestion quantitative de Manuvie – soit par des gestionnaires institutionnels chevronnés qui gèrent des stratégies IGP avec brio depuis plus de 20 ans. La composante des actifs de croissance est gérée par l'Équipe des solutions de portefeuille de Gestion d'actifs Manuvie.

Cette stratégie IGP aide les épargnants à atteindre leur revenu minimum projeté avec un niveau de confiance plus élevé.

C'est ce qu'on appelle investir différemment.

Divulgaration des renseignements (à confirmer)

Texte superposé:

Investissement guidé par le passif IGP
Stratégie d'investissement institutionnelle unique
Investisseurs individuels ?
IGP
Placements fondés sur les objectifs selon Manuvie
Les stratégies d'IGP ne se valent pas toutes
Stratégie d'IGP dynamique
Suivi quotidien
Rééquilibrage stratégique
Gains générés par les actifs de croissance
Actifs à revenu fixe additionnels
Taux d'intérêt
Risque associé aux cours boursiers
Volatilité des cours boursiers
Pas d'incidence sur le rendement protégé
Gestionnaires chevronnés
Équipe des solutions de portefeuille de Gestion d'actifs Manuvie
(Logo Manuvie) Placements fondés sur les objectifs

© Manuvie, 2019. À titre indicatif seulement. Cette vidéo est proposée à titre indicatif seulement. Elle n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers et les renseignements qu'elle fournit ne doivent pas être considérés comme tels.

L'outil PFO est uniquement destiné à des fins de formation et d'illustration. Les dépenses et les revenus projetés présentés par l'outil PFO dans l'illustration informatisée sont des estimations et ne sont pas garantis; ils ne devraient donc pas être interprétés comme un engagement contractuel. Les niveaux de revenu projeté (flux de trésorerie) sont fonction des placements dans les fonds communs de placement et supposent que les flux de trésorerie seront générés par les rachats. Si vos rachats excèdent les pourcentages de versement suggérés par votre objectif PFO, vous finirez par épuiser vos placements et vous ne recevrez plus aucun revenu. Votre représentant et vous êtes responsables de considérer ce qui convient à vos besoins de placement, et de déterminer votre stratégie de placement appropriée en fonction de votre situation financière et d'autres circonstances.

Le Programme PFO aide les épargnants à atteindre leur revenu minimum projeté avec un niveau de confiance plus élevé. Le terme « confiance » fait référence à la probabilité que la stratégie de placement utilisée dans le cadre du Programme PFO permettra au moins de générer le revenu minimum total projeté (comme indiqué dans l'outil PFO) durant la période de retraite choisie. Il suppose que vous effectuerez la cotisation initiale et les cotisations subséquentes que vous avez choisies, et repose sur les taux d'intérêt en vigueur à la date de l'illustration informatisée. Selon votre situation spécifique, votre revenu minimum projeté pourrait être insuffisant pour couvrir vos dépenses projetées, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'état de l'objectif PFO.

L'évaluation de la confiance repose sur les résultats simulés en utilisant l'historique de volatilité et les paramètres de corrélation pour prévoir les rendements. Les simulations ont été conçues pour des situations modèles qui peuvent ou non refléter la vôtre. Les résultats peuvent différer pour diverses raisons, notamment les fluctuations de la valeur marchande des actifs sous-jacents, les mouvements des taux d'intérêt, les taux de défaillance, la modification du moment ou des montants des achats, des échanges et des rachats et d'autres circonstances imprévues. Consultez votre représentant afin de comprendre ces résultats et votre situation particulière.

La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire l'Aperçu du fonds ainsi que le prospectus avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Les Solutions de placements fondées sur les objectifs sont gérées par Investissements Manuvie, division de Gestion d'actifs Manuvie limitée. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie ainsi que le logo qui les accompagne sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.